

APPEL A PROJETS 2023

**Direction régionale aux droits des femmes et
à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE) de Normandie**

-
**Cahier des charges
Projets non financés en 2022 sur le P.137**

I- Contexte et objectifs de l'appel à projets

L'égalité entre les femmes et les hommes est déclarée Grande Cause du quinquennat.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique publique interministérielle, la DRDFE Normandie lance un **appel à projets au titre de l'année 2023**, sur les crédits déconcentrés dont le montant n'est pas connu à ce jour, du programme 137 « Egalité femmes-hommes »

Les demandes déposées dans le cadre de cet appel à projets **ne doivent pas** concerner des actions déjà financées sur les crédits alloués au titre de l'année 2022, ces projets entrant dans une procédure distincte.

II- Axes prioritaires

Les nouveaux projets seront en lien avec la politique des droits des femmes et à l'égalité de Normandie définie pour 2023 et porteront sur une ou plusieurs thématiques ci-dessous:

- La prévention et lutte contre les violences faites aux femmes ;
- La diffusion de la culture de l'égalité, lutte contre les stéréotypes, la promotion de la mixité, hors champ de l'Education nationale ;
- L'égalité professionnelle, l'émancipation économique des femmes et l'insertion professionnelle des femmes.

III- Conditions d'éligibilité des projets

Critères de sélection des projets :

Les projets doivent avoir :

- soit une dimension régionale (Normandie) ;
- soit une dimension départementale ou infra-départementale.

L'Intérêt des actions sera étudié en fonction de:

- Leur capacité à atteindre l'objectif visé ;
 - L'originalité et valeur ajoutée des actions proposées ;
- La qualité du portage du projet : montée en charge des actions, partenariats envisagés, viabilité financière, calendrier, définition d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, évaluation de l'action ;
- L'ancrage du porteur en région Normandie sera priorisé.

Les projets présentés devront débuter en 2023 et prévoir une durée de mise en œuvre d'une année.

IV- Calendrier et modalités de dépôt des dossiers :

Le dossier complet est à **déposer avant le 14 avril 2023**, uniquement sur *Démarches Simplifiées*, accessible sur le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/subvention-aap-nouveaux-projets2023-drdfenormandie>

V- Examen des projets

Les projets seront sélectionnés par la DRDFE, avec la ou les Déléguée(s) départementale(s) aux droits des femmes et à l'égalité du ou des département(s) sur le ou lesquels se dérouleront les actions.

La décision de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité sera notifiée au porteur de projet dans un délai de deux mois maximum après la clôture de l'appel à projet soit mi juin 2023.

VI- Evaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du projet et de l'utilisation des crédits sera adressée à la DRDFE à la fin des actions mises en œuvre et avant le 30 juin 2024.